

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1984)
Heft: 712

Artikel: Annales boursières : des petits malins au travail!
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1016746>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

PROFIT

Gare aux initiés

Il fut un temps où seules les religions, les sectes, les philosophies avaient leurs initiés, leurs adeptes admis à la connaissance et à la pratique de certains rites et mystères. A l'ère du matérialisme capitaliste, les initiés participent aux secrets du monde des affaires; plus précisément, ils opèrent dans les coulisses de la bourse, dont ils connaissent si bien les arcanes qu'ils peuvent y préparer des transactions juteuses: les opérations d'initiés.

Contrairement à la spéculation, qui repose sur la présomption et l'attente, les opérations d'initiés se fondent sur une anticipation quasi certaine, sur un savoir (provisoirement) exclusif; elles ont donc de

très bonnes probabilités de succès. En effet, grâce à sa position d'administrateur, de directeur, de banquier ou même de simple journaliste financier, l'initié apprend avant le commun des opérateurs en bourse que, par exemple, une société va vivre un événement susceptible d'influencer favorablement le cours de ses titres cotés. Il suffit dès lors à l'initié d'agir en prévision de cet événement, par exemple en achetant les actions sous-évaluées d'une société dont il sait le prochain rachat par une autre ou l'intention de procéder sous peu à une augmentation de capital. Le moment venu, l'opération d'initié produira le bénéfice escompté.

Comparées aux affaires financières, souvent compliquées et toujours aléatoires, les opérations d'initiés paraissent à la fois simples et sûres. A la portée de tous ceux qui savent d'avance (ce qui exclut bien sûr la majorité des détenteurs de titres) et qui disposent d'un capital prêt à s'investir dans une opé-

ration qui peut coûter plusieurs millions en quelques semaines.

En réalité, les choses ne vont pas aussi facilement. Non que les risques soient plus élevés qu'ils en ont l'air. Non que les Ziegler et consorts mènent leur habituel bal anti-bancaire. Bien pire: les critiques à l'égard des opérations d'initiés viennent de droite — de ces milieux économiques et financiers qui subissent en direct les effets des agissements des «insiders».

ENTORSES AU SYSTÈME CAPITALISTE

Tout comme aux Etats-Unis, ce sont en Suisse les tenants du libéralisme économique qui dénoncent avec le plus de virulence les opérations d'initiés, envisagées comme autant d'abus gravement nuisibles à l'image et au fonctionnement du système capitaliste. On n'hésite pas à condamner, au nom de la morale des affaires, le comportement déloyal des initiés, qui roulent infailliblement des concurrents hors d'état de se battre à connaissances égales.

Au-delà de ces égratignures à un système qui fait trop de place à l'argent pour ne pas susciter la fraude et la combine, il y a le véritable scandale économique et social: les privilégiés du système, qui se retrouvent notamment dans les conseils d'administration, s'arrogent le droit d'arrondir leurs tantièmes et autres revenus en tirant profit d'informations confidentielles obtenues dans l'exercice de leur mandat. Le tout sous le couvert du secret bancaire, et donc, en Suisse tout au moins, en parfaite légalité.

APRÈS UNE LONGUE RÉSISTANCE

En effet, tandis que les «transactions d'insiders» sont très sévèrement réprimées aux Etats-Unis et dans la plupart des pays capitalistes, elles ne font l'objet d'aucune restriction légale dans notre pays, où elles ont donc tendance à se multiplier (voir

ANNALES BOURSIÈRES

Des petits malins au travail!

1967. *Brown Boveri rachète le capital de la Fabrique de Machines d'Oerlikon, pour le prix de Fr. 750.—/action. Dans la semaine précédant la reprise, le cours des actions FMO grimpe de Fr. 630.— à Fr. 745.—.*

1967. *En deux semaines, Alusuisse nom. passe de Fr. 5610.— à Fr. 6500.—. Sur quoi Alusuisse annonce l'émission de nouvelles actions nominatives.*

1969. *Brown Boveri reprend les Ateliers de Sécheron, juste après une forte hausse de la cote des titres Sécheron.*

1973. *Lonza passe dans le giron d'Alusuisse. En dix semaines, les actions de Lonza au porteur montent de 34%, et les nominatives de 55%.*

1981. *Oerlikon-Bührle voit son bénéfice net subir une forte réduction. Dans les jours précédant l'annonce de ce mauvais résultat, les actions chutent en bourse.*

1981. *Le groupe Olivetti absorbe HPI (Hermes Precisa International). Dans les deux semaines qui ont précédé l'annonce du rachat, le cours des actions HPI s'élève de 20%.*

Toutes ces «coïncidences», relevées par le «Tages-Anzeiger Magazin» (20.11.1982), n'ont pas suffi à neutraliser la résistance des milieux bancaires, qui sont demeurés opposés à toute législation relative aux opérations d'initiés jusqu'aux affaires soulevées par la SEC américaine, qui a soupçonné certains clients des banques suisses de s'être livrés à de telles opérations prohibées aux Etats-Unis. Voir l'imbroglio de l'affaire «Santa Fe», ou les démêlés du journaliste financier Albert P. Herbert avec la justice américaine.